



LASSAC officiel

Billet n° 45

23 avril 2013

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

Chronique d'un préfet débarqué :

Alors qu'Anne-Marie CHARVET, préfète de l'Aude jusqu'en mars 2012, bloquait le projet de méga décharge à LASSAC, son successeur – Éric FREYSSELINARD – veut imposer sa vision sans plus attendre : LASSAC n'est "[ni choquant ni absurde](#)".



Mais un obstacle demeure, la pollution à l'arsenic régnant dans tout l'ancien bassin minier de Salsigne. D'un revers de main le préfet balaye l'arsenic : "[si le choix de LASSAC devait in fine se faire, je ne comprendrais pas les arguments qui liraient le sujet à l'ancienne mine.](#) Le moment venu, quand j'aurai pris ma décision, je m'en expliquerai".

Chassez la pollution, elle revient à grands flots

Dame nature – que le préfet accuse d'être la cause de la pollution – vient se venger en laissant l'arsenic jaillir soudainement dans un petit canal d'irrigation, [le béal du Sindilla](#), passant juste au pied de LASSAC.

Notre grand expert de préfet n'y voit qu' "[un phénomène naturel et pas inquiétant](#) ... qui n'a rien à voir avec Salsigne ". La presse démontrera la supercherie ... là où le préfet concédait [30 à 45 microgrammes d'arsenic](#) par litre d'eau, [Midi Libre en révèle 1 526](#), selon une analyse indépendante.

Le [Canard enchaîné](#) porte l'estocade, en révélant **les propres résultats des services de l'État : 4 469 microgrammes** ... le seuil de potabilité étant de 10 seulement !

Arsenic : " on expose les seuils " ([La dépêche 15 février](#))

Tout le monde joue les pompiers de service, y compris le procureur de la République : "[on ne pourra pas me prouver que la présence \[d'arsenic\] est autre que naturelle](#)".

Ultime erreur, sur la sincérité du message, et surtout de timing : dès le lendemain, un colloque international sur la litigiosité de Salsigne démontre le contraire !

Mais, contrairement à ce qu'ont pu dire le préfet de l'Aude et le procureur de la République de Carcassonne ces derniers jours, après les enquêtes menées sur la pollution découverte dans le béal du Sindilla, « on ne peut absolument pas parler d'origine naturelle dans ce secteur », certifie le professeur Lancelot.

[L'Indépendant 21 mars](#)

" Dès que je m'exprime sur le sujet, je m'enfoncé un peu plus ... "

Échafaudé pour soutenir le projet de LASSAC en niant toute pollution, le piège se referme inexorablement sur le préfet ...

Après de mémorables réunions de crise en préfecture audoise et à Paris, le Conseil des Ministres tranche : [le préfet de l'Aude est muté](#), c'est urgent ... on lui affectera une nouvelle fonction plus tard !

La fable " le rat et l'huître " devient " le préfet et LASSAC " :

Tel est pris qui croyait prendre !